

Rapport sur la SIL 2021, spécialité « Histoire et Philosophie du Droit »

Il y a eu trois candidat(e)s en Histoire et Philosophie du Droit, ce qui correspond à la moyenne des années précédentes. Le candidat belge retenu à l'admissibilité surpassait nettement les autres par sa formation (auprès de François Ost) et par son projet (en lien avec les sciences cognitives).

Il lui a été proposé à l'écrit et à l'oral des sujets qui élargissaient les perspectives de son projet dans le domaine de l'histoire et de la philosophie du droit. Cette méthode a été utilisée dans les concours précédents et permet d'apprécier les connaissances générales (pas seulement sur le sujet et dans le droit national des candidat.e.s) en théorie et histoire du droit, ainsi que l'aptitude à faire du droit comparé

A l'écrit, il s'agissait de quatre questions (notées chacune 5 points) sur l'argumentation des décisions judiciaires. La copie était de très grande qualité et répondait à nos attentes

A l'oral, il s'agissait d'un commentaire d'un texte de Jacques Commaille sur *les legal consciousness study*. Le candidat a bien compris qu'il fallait d'abord analyser le texte et ensuite le discuter.

L'écrit et l'oral ont été corrigés par Jean-Louis Halpérin et Florian Couveinhes Matsumoto qui ont ensuite délibéré sur les notes.